

Du pioupiou au poilu

Partons à la découverte des tranchées allemandes et françaises. Pourquoi le soldat, à son départ était un « pioupiou » et lors de son retour était un « poilu » ? Quelles sont les différentes techniques de défense ? Comment les soldats pouvaient-ils vivre ? Quel était leur quotidien ? Toutes ces questions trouveront leurs réponses au cours de la journée au Saillant de Saint-Mihiel.

Programme de la journée

Pour le bon déroulement de l'animation il est indispensable d'arriver à 9h00 et de partir à 17h00.

- **Lecture de paysage** : comprendre le site, carte, boussole.
Espions : muni d'une feuille de route vous devrez établir le plan de la tranchée allemande - **atelier en autonomie** -
- **Les uniformes** : vous porterez le « barda » des soldats allemands et français.
- **Sac postal** et lettres de soldats
- **Sapeur** : les tranchées sont très abîmées vous devez les réparer.
- Dans la **tranchée française** vous tisserez des claies pour éviter les éboulements
- Dans la **tranchée allemande** vous remplirez des sacs à terre pour vous protéger de vos ennemis. -**atelier en autonomie**-

Contact / réservation

Office de tourisme Cœur de Lorraine
Rue du Palais
55300 SAINT-MIHIEL

Tél : 03.29.89.06.47

Courriel :

reservation@coeurdelorraine-tourisme.com

Équipe d'animation

Carole ANDRIEUX, guides-
conférenciers



Conditions

Coût : forfait de 410€ + 1 guide jusqu'à 26 élèves ; forfait de 650€ + 2 guides au-delà de 26 élèves.

Période : animation possible hors période scolaire, nous consulter

- Attention conditions « Charte Education » : capacité d'accueil de 2 classes par jour,
- Réservation à confirmer au moins 3 semaines à l'avance par retour du coupon ci-joint à l'adresse du contact.
- Dossier préparatoire à l'animation remis à la confirmation de la réservation,
- Repas tiré du sac en salle Jean Berain à Saint-Mihiel (merci de restituer les lieux propres) ou en pique-nique sur aire prévue à cet effet permettant des activités de plein air,
- Encadrement nécessaire à prévoir pour les activités en autonomie, merci de bien vouloir informer les personnes concernées (le dossier d'accompagnement est envoyé au préalable),
- Le programme sera adapté à chaque niveau de classes,
- Appareil photo souhaité pour une meilleure exploitation de l'animation,
- Enseignants et accompagnateurs restent les garants de la bonne attention des enfants ainsi que de leur bonne conduite vis-à-vis du matériel et salles mis à disposition,
- Vêtements imperméables et chauds, bottes, bonnets sont indispensables.
- La trousse de pharmacie ne doit pas être oubliée.

Le respect de ces conditions et des horaires participera à la qualité de l'animation proposée

Coupon de réservation au verso →

CONFIRMATION DE LA RÉSERVATION*

(Réserver par téléphone auprès du site avant d'envoyer la confirmation)

Nom de l'animation : N°:

Date retenue pour l'animation :

Nombre de classe(s) : Nombre d'enfants: Niveau :

Ecole (adresse complète) :

Téléphone : Courriel :

Heure d'arrivée : heure de départ :

Nom du transporteur : Tarif transporteur :

Mr ou Mme accepte les conditions énoncées dans la fiche descriptive.

**Je certifie que mes élèves ainsi que moi-même sommes couverts
par une assurance garantie « individuelle-accident ».**

Fait à le Nom du responsable :

Document à retourner à l'adresse du contact indiquée au recto

Signature

**En cas d'annulation nous vous invitons à vous référer aux conditions particulières et générales de vente de l'office de tourisme Cœur de Lorraine.*

Article 9 – Annulation - Annulation du fait du client

Une fois le contrat signé, toute annulation totale ou partielle doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'Office de Tourisme. Est considérée comme une annulation partielle l'annulation par le client d'une partie de la prestation commandée et un nombre de participants inférieur au nombre prévu dans le contrat de réservation ou le devis.

En cas d'annulation totale ou partielle par le client à moins de 30 jours, l'Office de Tourisme appliquera de plein droit au client des pénalités, dans les conditions ci-après fixées, et conservera en tout état de cause les frais d'annulation fixés forfaitairement à 5% du prix global de la prestation annulée.

- Si l'annulation totale ou partielle intervient plus de 30 jours avant le début de la prestation, aucune pénalité ne sera appliquée et l'Office de Tourisme remboursera l'acompte perçu.

- Si l'annulation totale ou partielle intervient entre le 30ème et le 21ème jour avant le début de la prestation, une pénalité de 25% sera appliquée et imputée sur le paiement perçu, seul le solde étant remboursé.

- Si l'annulation totale ou partielle intervient entre le 20ème et le 8ème jour avant le début de la prestation, une pénalité de 50% sera appliquée et imputée sur le paiement perçu, seul le solde étant remboursé.

- Si l'annulation totale ou partielle intervient entre le 7ème et le 3ème jour avant le début de la prestation, une pénalité de 75% sera appliquée et imputée sur le paiement perçu, seul le solde étant remboursé.

- Si l'annulation totale ou partielle intervient moins de 3 jours avant le début de la prestation ou si le client ne se présente pas le jour même, aucun remboursement ne pourra être effectué.